



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

nettoyage

Question écrite n° 28895

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des entreprises de propreté. L'article 80 du projet de loi de finances pour 2004 prévoit la suppression du cumul des aides Aubry 1 et des allègements de cotisations sociales Fillon à compter du 1er avril 2004. La perte induite par la suppression du cumul de ces aides est importante pour ces entreprises. En effet, cette disposition reviendrait à remettre en cause l'ensemble des budgets déjà arrêtés et peut avoir un impact sur les politiques salariales et sur le prix de vente des prestations. Il souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur cette question et lui demande de bien vouloir lui préciser si d'éventuelles mesures sont envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28895

Rubrique : Services

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8881

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)